



accrochage dans un parking

Par **seve2712**, le **08/03/2011** à **18:43**

bonjour, si vous lisez ce message je vous remercie de me répondre car j'ai un problème dimanche soir, je rentrais chez moi, je rentre sur le parking pour me garer en marche arrière, je regarde je ne vois personne donc je recule et là j'entends BOUM.
le personne me dit que je suis en tort car j'étais en marche arrière et lui en marche avant. je téléphone à mon assurance et me disent qu'ils ne peuvent se prononcer sans constat donc je suis dans l'impasse.
le monsieur veut me faire porter le chapeau du fait que je reculais mais j'allais prendre un stationnement alors que j'avais signaler mon intention de me garer avec mon clignotant mais il me soutient que ce n'est pas vrai car il ne l'a pas vu
pouvez-vous m'éclairer car je suis dans le flou total et le mr passe demain matin pour remplir le constat (car le jour même il n'avait pas ses papiers sur lui)
merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **08/03/2011** à **19:05**

Si vous étiez en marche arrière, vous êtes en tort

[citation]j'avais signaler mon intention de me garer avec mon clignotant [/citation]
Il faut revoir le code de la route : le fait de mettre le clignotant ne vous rend pas prioritaire, c'est à vous d'arrêter votre manoeuvre si une voiture arrive.

[citation]je regarde je ne vois personne donc je recule[/citation]
Il faut continuer à regarder durant sa manoeuvre

Par **razor2**, le **08/03/2011** à **20:24**

Tout dépendra au final des cases cochées, mais c'est vous qui reculez, donc forcément, vous êtes en torts à 100%.